Comité Provincial de Bruxelles et du Brabant Wallon

Compétition **:** COUPE BRUXELLES – BRABANT WALLON

Date **:** 19 décembre 2026

Adresse **:** Chaussée de Wavre 1690, 1160 Auderghem

Directeur **:** Philippe Heraly

philippeheraly@hotmail.com

Juge arbitre **:** Philippe Heraly

philippeheraly@hotmail.com

Inscription : philippeheraly@hotmail.com

Clôture inscription **:** 12 décembre 2026 à 23:59

Prix : 10€ par équipe

Plus aucune inscription, ni confirmation ne sera acceptée après cette échéance

-

HORAIRES	
Catégorie	**Début prévu**
MESSIEURS	**09 : 30**
DAMES	***En fonction des inscriptions, l'horaire des rencontres Dames sera publié sur le site https://bbw.aftt.be, au plus tard, le lundi 14 décembre 2024***


AFTT


GEWO
THE BETTER WAY TO PLAY


CPBBW


SHOP-PING
YOUR TABLE TENNIS EXPERT


Le Brabant wallon

Comité Provincial de Bruxelles et du Brabant Wallon

1. MESSIEURS

- Les règlements en vigueur pour l'interclubs sont d'application pour la Coupe.
- La Coupe se déroule par équipes de 2 joueurs + 2 réserves appartenant au même club, sans aucune restriction au point de vue des classements des participants.
- En cas d'impossibilité de jouer d'un des deux inscrits, les réserves peuvent prendre la place du ou des absents.
- Les réserves peuvent jouer le double même si les deux premiers joueurs sont présents.
- Les réserves inscrites dans une équipe ne peuvent jouer avec une autre équipe.
- Les matches se jouent comme suit : 4 simples croisés avec un double après les deux premiers simples.
- Le match s'arrête au score acquis, sauf durant les poules. En cas d'égalité, le départage se fera d'abord aux sets, puis au points et au final par tirage au sort.
- Les équipes seront réparties en poules de 3.
- Les deux premières places de chaque poule étant qualificatives pour le tableau à élimination directe.
- Les matches se jouent au meilleur des 7 manches avec les points d'handicap ajoutés au début de chaque manche.
- Le tableau d'handicap Messieurs publié en début de saison par l'AFTT fera référence.
- Lors des doubles, on additionne les points des 4 joueurs participants au double et on divise le total par 4. Toute fraction est arrondie à l'unité supérieure.
- Lors de la dernière manche possible d'une rencontre, le changement de côté s'effectue lorsque le joueur ou la paire ne bénéficiant d'aucun point d'handicap marque 5 points.
- Les rencontres auront lieu le samedi 14 décembre 2024 et la journée finale se déroulera le dimanche en club. Un maximum de 128 équipes messieurs seront acceptées.
- Le vainqueur sera qualifié pour représenter la province lors de la finale régionale du 1er mai 2027.
- L'équipe citée en premier lieu est considérée comme visitée. Les balles et les feuilles de match seront fournies par l'organisation.
- Les résultats seront remis immédiatement au responsable de la Coupe.
- Amendes : les éventuelles amendes contractées lors de la Coupe seront imputées aux joueurs et pas à leur club. Les amendes devront être payées par les joueurs au compte de la province. Tout joueur ne payant pas son amende pour la date limite se verra suspendu de toutes compétitions jusqu'à épurement de sa dette.
- Tout litige et/ou cas non prévus par le présent règlement seront tranchés souverainement par le CPBBW. Les participants, au travers de leur inscription, adhèrent pleinement au présent règlement.

2. DAMES

- Le règlement pour les Messieurs s'applique également pour les Dames à l'exception du tableau d'handicap.
- Le tableau d'handicap Dames publié en début de saison par l'AFTT fera référence.
- Les Dames ne sont pas autorisées à participer à la Coupe Messieurs.
- Le système de poules prévaudra quel que soit le nombre d'équipes Dames inscrites.
- La Coupe Dames se jouera le samedi 19 décembre 2026 en fonction du nombre d'équipes inscrites.
- Si possible, la Coupe Dames se jouera en une seule journée.

GEWO THE BETTER WAY TO PLAY
SHOP-PING YOUR TABLE TENNIS EXPERT
Le Brabant wallon

3. INSCRIPTIONS.

- Les inscriptions doivent mentionner les **noms**, **prénoms**, **classement**, **n° d'affiliation** et **indice du club**.
- Le droit d'inscription est fixé à **10,00€** par équipe, à payer sur le compte du CPBBW : **BE50 2100 3624 5518** pour le **jeudi 17 décembre 2026** au plus tard, avec en communication les noms de tous les joueurs de l'équipe. Passé cette date, **tous les joueurs de l'équipe en défaut de paiement perdront leur qualification pour toutes les compétitions jusqu'à apurement de la dette**.
- L'élaboration publique des tableaux aura lieu chez le directeur de la compétition, le lundi 14 décembre 2026, à 18h00.
- L'entièreté du tirage au sort et l'horaire détaillé des rencontres seront publiés sur le site https://bbw.aftt.be le mardi 15 décembre 2026.

Amendes		
N°	Motifs	Montants
1	Refus d'arbitrage	15,00€
2	Absence non prévenue après inscription	25,00€ + frais d'inscription
3	A partir de la première récidive d'absence non prévenue	35,00€ + frais d'inscription
4	Désistement ou absence prévenue	10,00€ + frais d'inscription
Un certificat médical rentré au secrétariat provincial dans les 48h annulera l'éventuelle amende n°4		

AFTT
GEWO THE BETTER WAY TO PLAY
CPBBW COMITE PROVINCIAL BRUXELLES BRABANT WALLON
SHOP-PING YOUR TABLE TENNIS EXPERT
Le Brabant wallon